Association des
Collectifs
Enfants
Parents
Professionnels

ACEPP

RAPPORT FINANCIER
2017

Y inclus :

- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes

Le rapport financier est soumis au vote le 1er juin 2018

Association loi
du 1er juillet 1901

Organisme de formation
117 507 333 75

Acepp nationale
29 rue du Charolais - 75012 Paris - T. 01 44 73 85 20 - info@acepp.asso.fr - www.acepp.asso.fr

ORGANIGRAMME

LES MEMBRES DU BUREAU:

- **Présidence :** Stéphanie GOYHENEIX (Présidente) et Séverine MONTEL (Vice-Présidente, Déléguée Communication et Liens Réseau)
- **Secrétariat :** Isabelle RODRIGUEZ (Binôme RH)
- **Trésorerie :** Véronique AUZET (Trésorière, Déléguée Ressources Humaines) et Angèle AMARGER (Binôme Liens Réseau)

LES MEMBRES DU CA

« Lieux d'accueil »

- A Petit Pas du Hédas (64) représenté par LABENNE Régine
- Arc en Ciel (69) représenté ZEMMIT Samia
- Berlingot (35) représenté par NICOLAS Virginie
- Les Pitchouns (76) représenté par JOUTEL Yves
- Les Renardeaux (74) représenté par ORTIZ Idiel
- Mode2 garde (78) représenté par MENDY N'Gricia
- Petit à petit (33) représenté par RODRIGUEZ Isabelle

« Initiatives parentales »

- Espace des Merveilles (69) représenté par UNY Catherine
- Fruits de la passion(04) représenté par AUZET Véronique
- RAM L'île aux enfants (05) représenté par RICHIER Delphine
- UPP de Vallon des fleurs (06) représenté par MONTEL Séverine
- UPP Pau Atelier des parents (64) représenté par BETOURNE Ingrid
- UPP Toit du monde (86) représenté par LUQUE Chantal
- UPP Toulouse Cocagne (31) représenté par Jean- François ROBIC

« Fédérations territoriales du réseau ACEPP »

- Acepp 33/47 – Stéphanie GOYHENEIX
- ACEPP 35 représentée par GAUTIER Aurélia
- ACEPP 81 représentée par RODDE Audrey
- ACEPP Rhône représentée par SIBILLE Ashley
- ACEPP RIF représentée par BOUVERET Sylvie
- ACHIL Acepp 37 représentée par AMARGER Angèle
- ALPAJE Acepp 05 représentée par BAILLE Marie-Claude
- ALPE ACEPP 04 représentée par LUCAS Frédérique
- COLLINE ACEPP Nord Pas de Calais représentée par BOUDET Delphine

« Individuels »

BORDE Chantal ; CADART Marie Laure ; DEREIX Anne Françoise ; HERGOUALC'H Nicole ; TOURETTE Alexandra ;TRICCA Lorette ; VELCOF Joséphine

Conseil consultatif

CHARNET Jean baptiste (Acepp 35) ; DIEUMEGARD Lydie (ACHIL –ACEPP) ; DUMAS MALLET Sylvie (ACEPP 33/47) ; GINOT Gaelle (ACEPP Rhône) ; GIRARD Guylène (ACEPP Ile de France) ; DUCHENNE Isabelle (ACEPP Nationale) ; BROCHET Francoise (ACEPP Nationale) ; NOISEUX Lynda (ACEPP 74)

MEMBRES D'HONNEUR

Solange PASSARIS, Henri GRILLET, Jean François GERVET, Jean Michel GERASSI, Isabelle BOUREE-FEUILLET

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Benoit SAVREUX

SOMMAIRE

ORGANIGRAMME 2

RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE 4

EXERCICE 2017 4

1. L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE 4
2. STRUCTURE FINANCIERE 4
3. PERSPECTIVES POUR 2018 5

COMPTES DE L'EXERCICE 6

BILAN 2017 – ACTIF 6
BILAN 2017- PASSIF 7
COMPTE DE RESULTAT 2017 8

ANNEXE AUX COMPTES 9

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES 9
2. NOTES SUR LE BILAN 10
NOTE 1. MOUVEMENTS SUR LES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE 10
NOTE 2. LES AMORTISSEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE 10
NOTE 3. LE STOCK 11
NOTE 4. LES CREANCES 11
NOTE 5. VARIATION DES FONDS PROPRES 11
NOTE 6. VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 11
NOTE 7. LES DETTES 11
NOTE 8. LES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE 11
3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 12
NOTE 9. LES RECETTES DE L'ASSOCIATION 12
NOTE 10. LE RESULTAT FINANCIER 14
NOTE 11. LES DEPENSES DE L'ASSOCIATION 15
NOTE 12. EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION 16
NOTE 13. EVOLUTION DES RESULTATS 16
4. ORGANISME DE FORMATION 17
NOTE 14. LES RESSOURCES DE L'ORGANISME DE FORMATION 17
NOTE 15. LA DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE 17
NOTE 16. LE DETAIL DES CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES 17
5. AUTRES INFORMATIONS 18
NOTE 17. LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS 18
NOTE 18. CAUTIONS 18
NOTE 19. ENGAGEMENTS RELATIFS AU CREDIT-BAIL 18
NOTE 20. LES INDICATEURS DE GESTION 18

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES 20

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 22

RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE EXERCICE 2017

1. L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE

L'exercice 2017 montre un résultat positif de 27.529 € qui permet dans la suite des exercices 2016 et 2015 de renforcer le niveau de fonds propres.

Les produits d'exploitation sont en hausse de 3 % et s'élèvent en 2017 à 1.337.107 €.
Il est à noter que le montant collecté dans le cadre de l'adhésion a de nouveau progressé en 2017 de 3 %.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1.312.334 € et sont en hausse de 3 %.

2. STRUCTURE FINANCIERE

Le total du bilan de l'Acepp est en hausse passant de 593.647 € en 2016 à 628.555 € en 2017. Cette hausse est essentiellement en lien avec la hausse de la trésorerie en fin d'année nécessaire pour régler les dettes sociales à court terme.

Les « fonds propres[1] » de l'association s'élèvent à 403.444 €.

Le « fonds de roulement[2] » de l'Acepp est en hausse. Il passe de 287.381€ à 307.476 € à la fin 2017. Au regard du niveau de dépenses qu'à l'Acepp, ce fonds de roulement permet de financer 86 jours d'activité. Cette situation permet d'envisager une gestion 2018 assez sereine.

Un « fonds de roulement » important permet à l'Acepp, en outre de son activité, de soutenir sensiblement les fédérations locales en leur octroyant des prêts et d'engager des programmes mobilisant des fonds importants. A la fin 2017, deux fédérations bénéficient d'une aide ponctuelle.

[1] voir Bilan 2017- Passif - page 7
[2] Le fonds de roulement : total des fonds propres + les provisions pour RC – immobilisations nettes - voir Les indicateurs de gestion – page 18

3. PERSPECTIVES POUR 2018

Le cadre du budget 2018 est à ce jour pas complétement finalisé. Le niveau d'incertitude est essentiellement en lien avec les missions, les formations, les prestations qui peuvent nous être confiées. L'autofinancement et plus précisément les conventions dépendent évidemment des actions que des partenaires souhaitent nous confier.

Au niveau des subventions publiques :

- La convention avec la Cnaf a été prolongée d'un an (donc pour l'exercice 2018) en attente de la convention d'objectifs et de gestion.
- La convention avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) est en phase de négociation.
- Une convention pluriannuelle avec la CGET est en cours (2017-2019)

2018 est aussi la phase de finalisation du programme « Apemac 2020 ».

Le total des adhésions sera certainement au même niveau car la part variable de l'adhésion versée par chaque adhérent calculé en pourcentage du budget de l'association n'a pas été augmentée (0,002 % du budget de l'association qui adhère).

Le budget prévisionnel est donc construit en prenant en compte l'ensemble de ces éléments mais aussi en intégrant :

- La poursuite de l'activité courante ;
- La continuité du programme APEMAC ;
- Le renforcement de l'équipe de salariés

COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN 2017 – ACTIF

Actif au 31 décembre 2017	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes 2017	au 31 décembre 2016
Logiciels	21 994 €	21 062 €	932 €	3 000 €
Immobilisations corporelles	182 282 €	122 188 €	60 094 €	74 832 €
Titres de participation	381 €	0 €	381 €	381 €
Parts portefeuille CC	30 699 €	0 €	30 699 €	14 991 €
Prêts	17 762 €	0 €	17 762 €	20 262 €
Autre immobilisations financières	7 500 €	0 €	7 500 €	7 500 €
Total 1	**260 618 €**	**143 250 €**	**117 368 €**	**120 966 €**
Stock	7 332 €		7 332 €	9 828 €
Créances "clients"	147 920 €		147 920 €	172 668 €
Subventions à recevoir	58 048 €		58 048 €	50 456 €
Autres créances	41 001 €		41 001 €	12 396 €
Valeurs mobilières de placement	0 €		0 €	15 453 €
Disponibilités	251 637 €		251 637 €	206 631 €
Charges payées d'avance	5 249 €		5 249 €	5 249 €
Total 2	**511 187 €**	**0 €**	**511 187 €**	**472 681 €**
TOTAL GENERAL	**771 805 €**	**143 250 €**	**628 555 €**	**593 647 €**

BILAN 2017- PASSIF

Passif	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Projet associatif	374 449 €	341 653 €
RESULTAT de l'EXERCICE	27 529 €	32 796 €
Subvention d'investissement	1 466 €	2 805 €
FONDS PROPRES	**403 444 €**	**377 254 €**
Provisions pour risques	0 €	2 863 €
Provisions pour départ en retraite	21 400 €	28 230 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**21 400 €**	**31 093 €**
Emprunts et dettes financières	0 €	0 €
Fournisseurs	80 263 €	95 138 €
Fournisseurs de formation	0 €	0 €
Dettes salariales, fiscales et sociales	96 179 €	65 756 €
Autres dettes	27 269 €	21 346 €
TOTAL des DETTES d'EXPLOITATION	**203 711 €**	**182 240 €**
Produits constatés d'avance	0 €	3 060 €
TOTAL GENERAL	**628 555 €**	**593 647 €**

COMPTE DE RESULTAT 2017

	Exercice 2017		Exercice 2016
Produits d'exploitation		Evolution	
Adhésions	458 088 €	3%	443 782 €
Autofinancement	557 033 €	9%	511 336 €
Subventions publiques	294 944 €	-4%	306 571 €
Subventions privées	0 €		10 000 €
Reprises de provisions et transfert de charges	27 024 €		27 103 €
Autres produits	18 €		28 €
Total des produits d'exploitation	**1 337 107 €**	**3%**	**1 298 820 €**
Achats prestation de formation	6 170 €	-13%	7 068 €
Achats prestation de formation co traitance			
Achats prestation de formation en sous traitance			
Autres Achats	10 398 €	-34%	15 713 €
Charges externes	468 180 €	5%	445 414 €
Autres charges externes	419 826 €	9%	385 130 €
Impôts et taxes	5 285 €	-44%	9 514 €
Salaires	260 846 €	-1%	264 682 €
Charges sociales	108 589 €	-5%	114 059 €
Autres charges	10 883 €	174%	3 969 €
Dotations aux amortissements	22 157 €	-2%	22 666 €
Dotations aux provisions	0 €		0 €
Total des charges d'exploitation	**1 312 334 €**	**3%**	**1 268 215 €**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**24 773 €**		**30 605 €**
Reprise de provisions financières	0 €		0 €
Autres produits financiers	1 420 €		746 €
Dotations aux provisions financières	0 €		0 €
Frais financiers	(3) €		0 €
RESULTAT FINANCIER	**1 417 €**		**746 €**
Produits exceptionnels	1 339 €		1 699 €
Reprise d'amortissements et prov exceptionnels	0 €		0 €
Dotations aux provisions exceptionnelles	0 €		0 €
Autres charges exceptionnelles	0 €		(254) €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**1 339 €**		**1 445 €**
RESULTAT NET	**27 529 €**		**32 796 €**

ANNEXE AUX COMPTES

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et selon les dispositions du Plan Comptable.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à un autre, indépendance des exercices et présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de l'association.
L'amortissement est calculé sur la durée normale d'utilisation des biens.
Les immobilisations sont amorties selon leur durée probable d'utilisation ou en fonction des usages.

Logiciels	3 ans
Aménagement du local et mobilier	10 ans
Matériels de bureau et informatique	3 ans

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation a été exercé sur cet exercice.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun autre changement de méthode de présentation n'a été exercé sur cet exercice.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'âge moyen des salariés est de 51 ans.
Le montant pour l'ensemble des salariés s'élève à environ 36.400 € au 31 décembre 2016. Celui-ci a été calculé sur la base d'un départ volontaire du salarié à 62 ans plus probable que la mise à la retraite.
Suite au changement d'évaluation exercé cette année la provision (voir note 6) pour indemnité de départ à la retraite est de 21.373 € qui se répartissent de la manière suivante :

- Pour les salariés de plus de 55 ans : 11.710 €
- Pour les autres salariés : 9.663 €

BENEVOLAT

Outre l'investissement des bénévoles dans le fonctionnement des instances de l'Acepp Nationale (conseil d'administration, bureau), le bénévolat n'est pas assez significatif pour faire l'objet d'une valorisation dans le cadre du bilan financier de l'Acepp Nationale.

2. NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1. MOUVEMENTS SUR LES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations	2016	plus	moins	2017
Logiciel	21 994 €			21 994 €
Agencements des locaux	130 211 €			130 211 €
Matériel Informatique	28 810 €	3 689 €		32 499 €
Matériel Informatique Bureau UPP	0 €	704 €		704 €
Matériel de Bureau	5 010 €	960 €		5 970 €
Mobilier de Bureau	12 899 €			12 899 €
Titre de participations	381 €			381 €
Parts portefeuille CC	14 991 €	15 707 €		30 698 €
Prêt 1 % logement	13 262 €			13 262 €
Prêt au personnel	0 €			0 €
Autres prêts	7 000 €		2 500 €	4 500 €
Dépôt de garantie	7 500 €			7 500 €
TOTAL	**242 058 €**	**21 060 €**	**2 500 €**	**260 618 €**

Logiciel : L'Acepp n'a pas investi dans l'achat de nouvelles licences en 2017.
Matériel informatique et matériel de bureau : En 2017, la création d'un nouveau bureau a généré l'achat d'un ordinateur notamment. Pour le bureau « Charolais » 3 nouveaux ordinateurs portables ainsi qu'une pieuvre ont été achetés.
Parts portefeuille CC : Dans le cadre de la caution mise en place pour le local de l'Acepp, et du placement lié qui n'avait plus de rendement suffisant, l'achat de parts au Crédit Coopératif a été choisi pour la somme de 15.707 €.
Les « autres prêts » s'élèvent à 7.500 €. Ils sont constitués de prêts auprès de deux fédérations territoriales. Le remboursement est programmé pour l'exercice 2018.

NOTE 2. LES AMORTISSEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Amortissements	2016	plus	moins	2017
Logiciel	18 994 €	2 068 €		21 062 €
Agencements des locaux	67 941 €	13 021 €		80 962 €
Matériel Informatique	20 935 €	5 001 €		25 936 €
Matériel Informatique bureau UPP	0 €	60 €		60 €
Matériel de Bureau	2 228 €	1 725 €		3 953 €
Mobilier de Bureau	10 994 €	283 €		11 277 €
TOTAL	**121 092 €**	**22 158 €**	**0 €**	**143 250 €**

NOTE 3. LE STOCK

Variation du stock	2016	plus	moins	2017
Logiciel Bel ami	6 240 €		2 496 €	3 744 €
Quadra box	3 588 €		0 €	3 588 €
TOTAL	**9 828 €**	**0 €**	**2 496 €**	**7 332 €**

Le stock est évalué en fonction de son coût d'achat. Au regard des éléments stockés le calcul d'une éventuelle dépréciation n'a pas de sens.

Logiciel Bel ami : Dans le cadre de la mutualisation dans le réseau, l'Acepp Nationale propose aux adhérents de bénéficier d'un tarif privilégié pour l'achat d'une licence du logiciel bel ami (facturation adaptée aux EAJE). Pour ce faire, l'Acepp nationale a acheté 50 licences. Au 31 décembre 2017, 12 licences étaient en stock.

Quadra box : Pour étendre les méthodes d'accompagnement des bénévoles à la gestion, certaines fédérations vont proposer un nouvel outil : un scanner dédié et programmé pour que les pièces comptables scannées intègrent leur dossier comptable de manière plus automatique. Pour bénéficier d'un tarif préférentiel, l'Acepp nationale a acheté 10 éléments. Au 31 décembre 2017, 9 étaient en stock.

NOTE 4. LES CREANCES

Elles ont retrouvé un niveau assez important pour l'Acepp en revenant à 246.969 € (235.520 € en 2016).
Elles sont principalement constituées de créances

- d'adhérents qui seront recouvrées lors du premier semestre 2018.
- de fonds européens

NOTE 5. VARIATION DES FONDS PROPRES

Fonds propres	2016	plus	moins	2017
Projet associatif	341 653 €	32 796 €		374 449 €
Subvention d'investissement	2 805 €		1 339 €	1 466 €
Résultat de l'exercice N-1	32 796 €		32 796 €	0 €
Résultat de l'exercice N		27 529 €		27 529 €
TOTAL	**377 254 €**	**60 325 €**	**34 135 €**	**403 444 €**

La variation des fonds propres est conforme à la décision de l'assemblée générale qui a approuvé les comptes de l'exercice 2016.

NOTE 6. VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges	2016	plus	moins	2017
Provision pour risques	2 863 €		2 863 €	0 €
Provision pour départ en retraite	28 230 €		6 830 €	21 400 €
TOTAL	**31 093 €**	**0 €**	**9 693 €**	**21 400 €**

La provision pour risque a été prise sur une facture émise en 2015 pour laquelle un fort doute de recouvrement existe. Cette facture n'a pas été réglée effectivement. Cette facture a donc été comptabilisée en irrécouvrable et la provision annulée.
La diminution de la provision pour départ à la retraite est due à la fin de mission d'une salariée

NOTE 7. LES DETTES

La totalité des dettes est à court terme et s'élève à 203.711 €.

NOTE 8. LES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ils sont nuls à la fin 2017.

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 9. LES RECETTES DE L'ASSOCIATION

Les recettes de l'association comportent principalement :

- L'autofinancement
- Les cotisations perçues dans le cadre de l'adhésion
- Les subventions publiques

RECETTES / PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice 2017		Exercice 2016
Adhésions	458 088 €	3%	443 782 €
Autofinancement	557 033 €	9%	511 336 €
Subventions publiques	294 944 €	-4%	306 571 €
Subventions privées	0 €		10 000 €
Reprises de provisions et transfert de charges	27 024 €		27 103 €
Autres produits	18 €		28 €
Total	1 337 107 €	3%	1 298 820 €

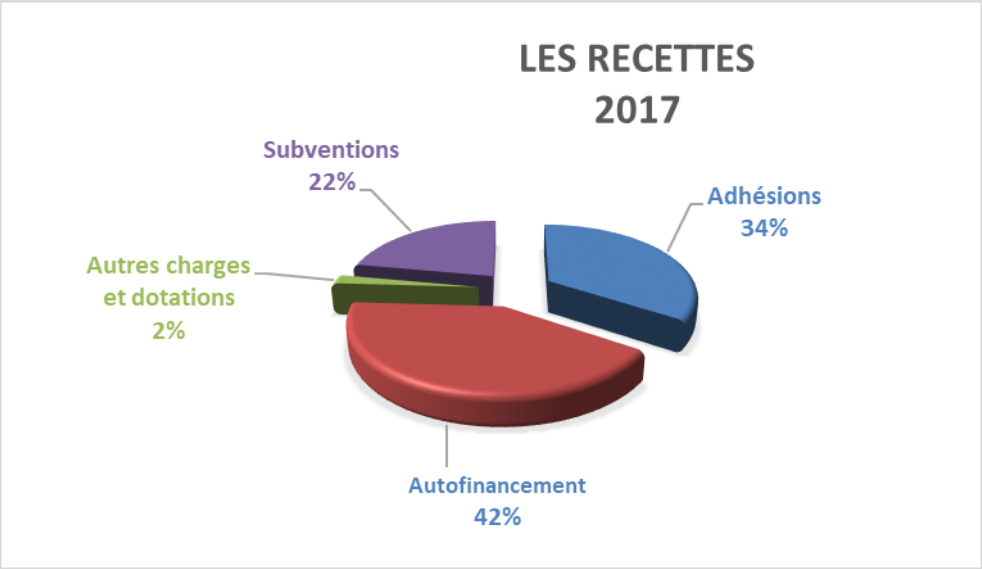

LES ADHESIONS

La somme de 458.088 € correspond aux cotisations des membres perçues à l'occasion de l'adhésion annuelle. Elle est en hausse de 3 % par rapport à l'exercice 2016.
Le nombre des adhérents a légèrement baissé en 2017 : 789 (800 en 2016 ; 794 adhérents ; 800 en 2014 ; 827 en 2013 ; 790 en 2012).
219.793 € ont été reversés aux associations fédératives locales conformément aux statuts de l'Acepp et au fonctionnement du réseau.

L'AUTOFINANCEMENT

Autofinancement	Exercice 2017		Exercice 2016
Conventions de prestation	**38 623 €**	-30%	55 126 €
Conventions de formation	**75 975 €**	77%	42 992 €
Services (assurances, AGA Web, Bel Ami)	**385 156 €**	10%	350 896 €
Ventes de documentation	**18 507 €**	-14%	21 587 €
Refacturations colloques-seminaires	**13 045 €**	183%	4 608 €
Refacturations diverses	**25 727 €**	-29%	36 127 €
Divers	**0 €**		0 €
TOTAL	**557 033 €**	**9%**	**511 336 €**

L'autofinancement est en hausse de 9%. Cette hausse est principalement due à l'accroissement de l'activité de formation et des services avec le développement de la mise à disposition du logiciel bel ami pour les adhérents.

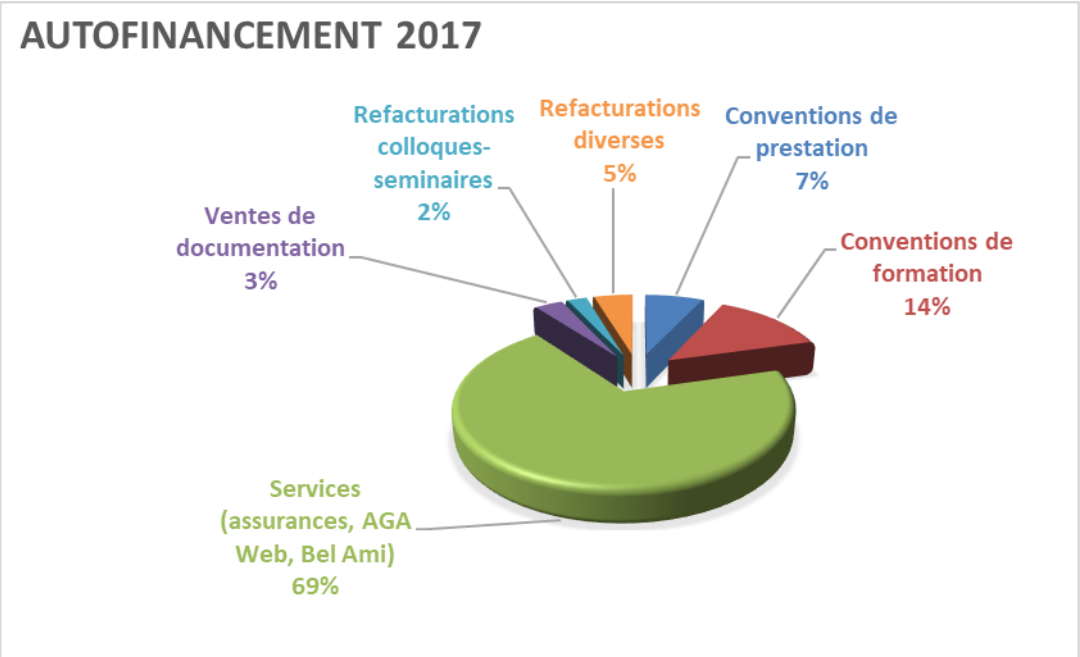

LES SUBVENTIONS

Subventions	Exercice 2017		Exercice 2016
Fondation privée	0 €		10 000 €
Fonds Européens FEDER	11 552 €		13 129 €
Ministères	173 400 €	-5%	183 450 €
CNAF	109 992 €	0%	109 992 €
TOTAL	**294 944 €**	**-7%**	**316 571 €**

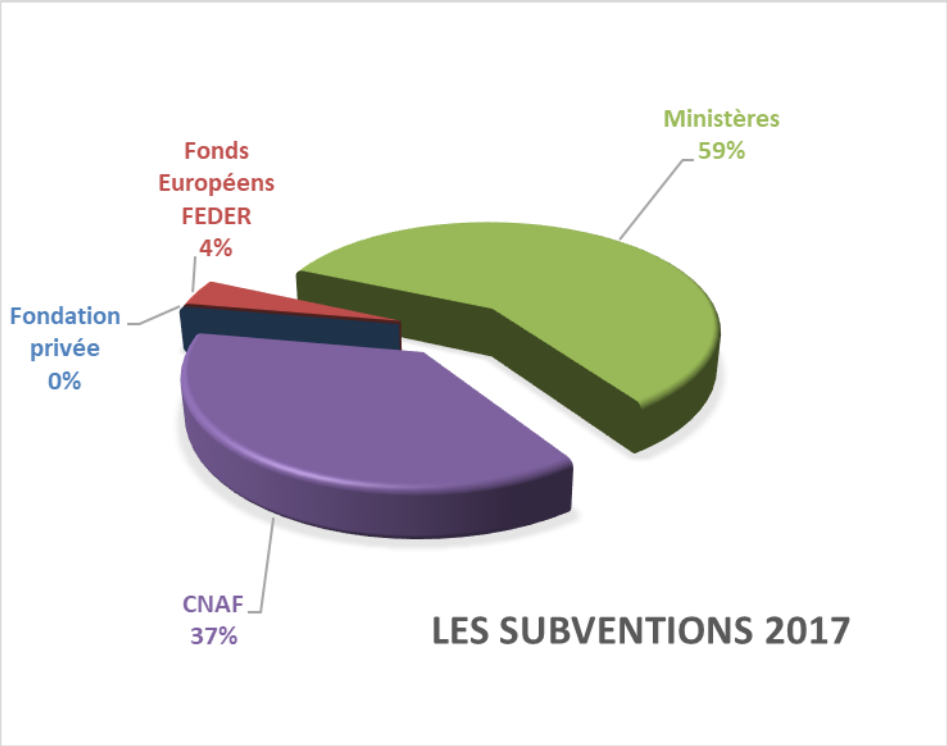

L'arrêt du financement de la Fondation est conforme à la convention signée avec elle.

NOTE 10. LE RESULTAT FINANCIER

Les produits financiers ont été constitués des intérêts du livret A et de la session des placements pou 838€.

NOTE 11. LES DEPENSES DE L'ASSOCIATION

Les dépenses de l'association comportent principalement :

- Les services externes
- Les salaires
- Les achats

	2017	2016	Evolution
Les achats	6 170 €	7 068 €	
Les services externes	898 404 €	846 257 €	6%
Les salaires	374 720 €	388 255 €	-3%
Autres Charges et dotations	33 040 €	26 635 €	24%

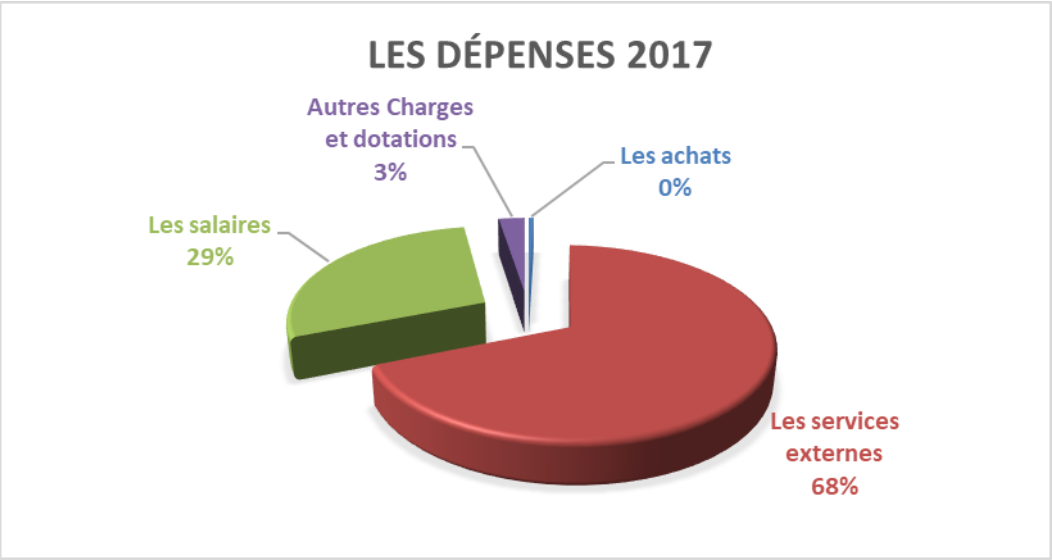

Le poids des salaires est de 29 % en 2017 (31 % en 2016 ; 31 % en 2015 ; 35 % en 2014 ; 32 % en 2013). En valeur, la masse salariale est à 374.720 € en baisse d'environ 14.000 € par rapport à 2016 (388.255 €).

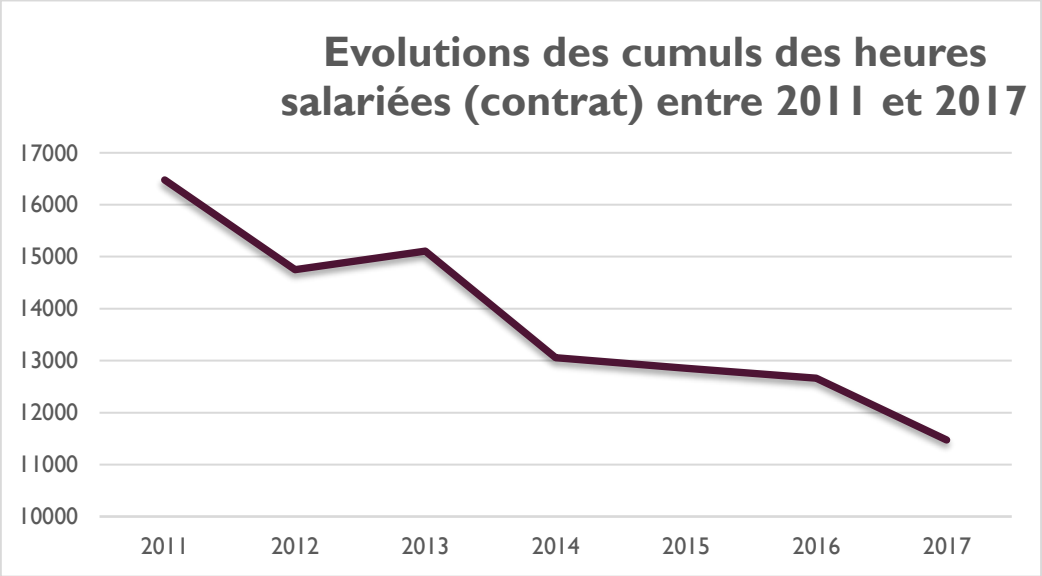

AUTRES CHARGES ET DOTATIONS

Ils sont constitués principalement de la dotation aux amortissements pour la somme de 22.157 € et de pertes occasionnées par des créances irrécouvrables (10.863 €). Ce niveau de créances irrécouvrables est principalement dû à un rattrapage de créances très anciennes qui n'avaient pas fait l'objet d'une provision.

NOTE 12. EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

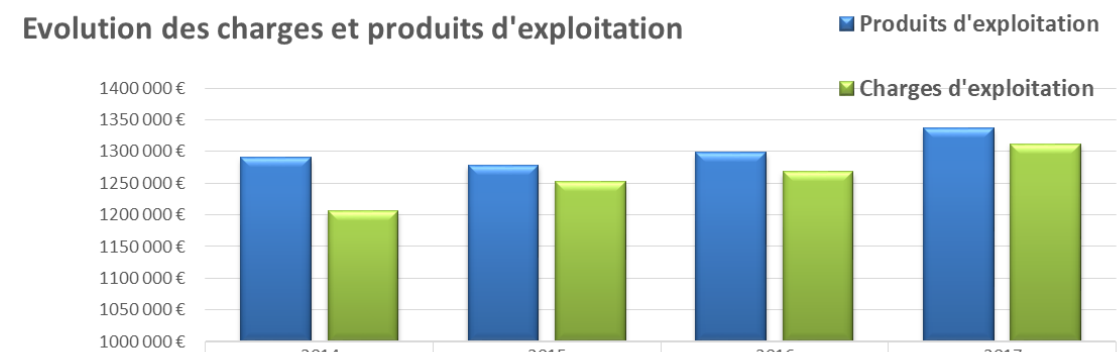

	2014	2015	2016	2017
Produits d'exploitation	1290 849 €	1278 625 €	1298 820 €	1337 107 €
Charges d'exploitation	1206 378 €	1252 540 €	1268 215 €	1312 334 €

NOTE 13. EVOLUTION DES RESULTATS

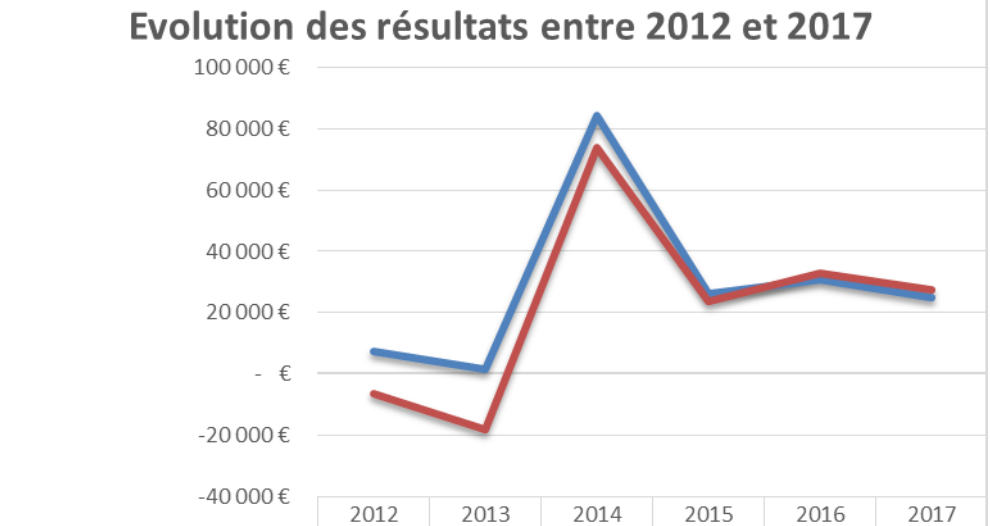

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Résultat d'exploitation	7 423 €	1 343 €	84 471 €	26 085 €	30 605 €	24 773 €
Résultat net	-6 291 €	-18 063 €	74 019 €	23 808 €	32 796 €	27 529 €

En 2017, le résultat net est de nouveau positif dans les mêmes proportions qu'en 2016.

4. ORGANISME DE FORMATION

En conformité avec l'arrêté du 2 aout 1995 et de l'avis du CNC (Conseil National de la Comptabilité) les notes 11, 12 et 13 sont intégrées dans les annexes depuis 2011.

NOTE 14. LES RESSOURCES DE L'ORGANISME DE FORMATION

Les Ressources - Organisme de formation		
	Exercice 2017	
	Montant	En %
Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers		
Entreprises	72 935,00 €	96%
Etat, collectivités territoriales, Ets publics		0%
Fongecif, OMA ou FAF	- €	0%
Particuliers	- €	
Sous total 1	**72 935,00 €**	
Ressources provenant des pouvoirs publics		
Instances européennes	- €	
Etat	- €	
Régions	- €	
Autres collectivités territoriales	- €	
Sous total 2	**- €**	
Autres organismes de formation	3 040,00 €	4%
Autres ressources	- €	0%
Sous total 3	**3 040,00 €**	
Total des ressources	**75 975,00 €**	

NOTE 15. LA DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

Décomposition des actions de formation par finalité		
	Exercice 2017	
	Montant	En %
Finalité des actions		
Diplomantes		
Perfectionnement professionnel et qualifiant	75 975,00 €	100%
Insertion Sociale		
Total	**75 975,00 €**	

NOTE 16. LE DETAIL DES CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES

Aucune ressource publique n'est affectée à l'organisme de formation.

5. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 17. LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucune rémunération n'est allouée aux membres élus des organes d'administration.

NOTE 18. CAUTIONS

Une caution bancaire a été engagée à partir d'avril 2011 auprès du Crédit Coopératif de 15.000 €. Cette caution est une obligation du bail signé avec ICF La Sablière pour garantir le paiement du loyer. Cette caution est engagée jusqu'en mai 2020, terme du bail.

NOTE 19. ENGAGEMENTS RELATIFS AU CREDIT-BAIL

Aucun engagement dans le cadre de crédit-bail.

NOTE 20. LES INDICATEURS DE GESTION

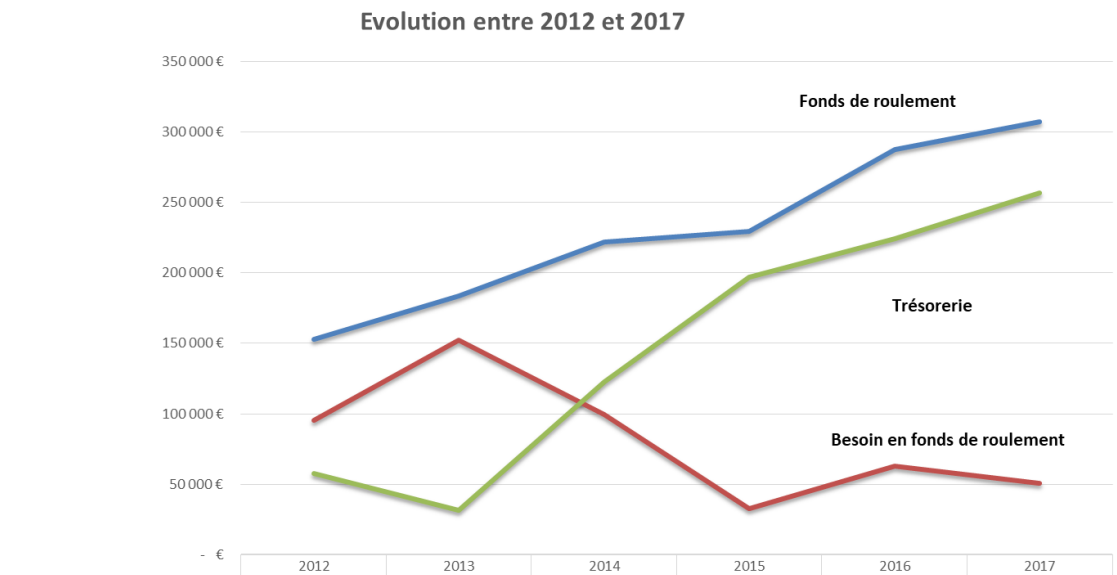

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fonds de Roulement	152 665 €	183 732 €	221 856 €	229 697 €	287 381 €	307 476 €
Besoin en Fonds de roulement	95 202 €	152 406 €	99 371 €	32 959 €	63 108 €	50 590 €
Trésorerie	57 463 €	31 326 €	122 485 €	196 738 €	224 273 €	256 886 €

En 2017, le fonds de roulement de l'Acepp est de nouveau à la hausse et a un niveau très satisfaisant.
La situation de l'Acepp nationale est saine en terme financier.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

BENOIT SAVREUX
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

23 rue de la Liberté
92140 CLAMART

Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

SIRET 391 981 842 00027

Siège Social

29 rue du Charolais
75012 PARIS

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les conventions réglementées

Assemblée d'approbation des comptes
Exercice clos le 31 décembre 2017

Numéro SIRET : 490 286 424 00059
Inscrit au Tableau de l'ordre des Experts Comptables de la région de Paris Ile de France
et sur la liste des Commissaires aux comptes de la cour d'appel de Versailles

A Mesdames et Messieurs les Adhérents
de l'Association **A.C.E.P.P.**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à votre approbation en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Clamart, le 1er juin 2018

Benoît SAVREUX
Commissaire aux comptes titulaire
Membre de la CRCC de Versailles

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

BENOIT SAVREUX
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

23 rue de la Liberté
92140 CLAMART

Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

SIRET 391 981 842 00027

Siège Social

29 rue du Charolais
75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Numéro SIRET : 490 286 424 00059
Inscrit au Tableau de l'ordre des Experts Comptables de la région de Paris Ile de France
et sur la liste des Commissaires aux comptes de la cour d'appel de Versailles

A Mesdames et Messieurs les Adhérents
de l'Association **A.C.E.P.P.**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- les produits comptabilisés au titre des conventions de financement sont bien conformes à la réalité de l'activité de l'exercice ;
- la prise en compte de toutes les créances et les dettes inscrites à l'actif et au passif du bilan de l'association à la fin de son exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la structure à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la structure ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Fait à Clamart, le 1er juin 2018

Benoît SAVREUX
Commissaire aux comptes titulaire
Membre de la CRCC de Versailles